

Rapport Moral de l'AMAPA pour l'année 2024

Chers amis,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour la première fois, le rapport moral de l'AMAPA. Je reprends le flambeau de la présidence après 12 années d'un développement impulsé par l'enthousiasme et l'implication sans faille d'Anne Landois. Et je la remercie de rester aussi présente et impliquée en tant que vice-présidente.

Comme je tiens à remercier chacun d'entre vous de votre fidélité. C'est grâce à votre soutien constamment renouvelé à nos actions, grâce à votre écoute attentive, et à votre engagement réactif que nous pouvons poursuivre notre mission de pacification des rapports professionnels dans le milieu de l'audiovisuel et du cinéma.

Notre association, fondée en 2002, et qui a pendant des années porté une dizaine de médiations par an, a connu au cours des dernières années une progression importante. 30 dossiers de médiations en 2023, 53 en 2024, et durant les 5 premiers mois de l'année 2025 notre Déléguée Générale, Charlotte Paillieux, a déjà enregistré 32 dossiers.

Ces chiffres sont la manifestation des besoins de médiation, sans cesse en augmentation, mais aussi la traduction de l'adéquation de la réponse que fournit l'AMAPA à ces besoins.

Il faut se souvenir que l'association a été créée pour proposer une alternative à la judiciarisation des conflits devant des tribunaux qui connaissent mal les pratiques de nos métiers et la complexité des relations contractuelles qui les régissent. Dans un milieu où le rapport de forces entre partenaires ne permet pas toujours aux plus fragiles économiquement de faire entendre leur voix en cas de conflits, la médiation apporte une solution bienveillante et abordable. Et elle garantit la confidentialité sur le conflit et sur les solutions adoptées.

Pour assurer ce qui peut être considéré comme un véritable service public, l'AMAPA progresse constamment sur les moyens et les outils mis en place.

Tout d'abord le vivier des médiateurs. Nos médiateurs bénévoles sont des professionnels actifs. Ils sont issus des 18 principales associations professionnelles, Ils ont été formés aux techniques de la médiation par Alain Lempereur qui renouvelle tous les ans son intérêt pour notre modèle inédit. Notre formation que nous faisons sur deux jours désormais, permet chaque année de disposer de 28 nouveaux médiateurs. Tous les ans, ce sont près de 100 médiateurs bénévoles qui se mobilisent pour assurer les séances de médiations. Ils sont les garants d'un accompagnement compétent et représentatif de la réalité de chacune des fonctions (auteur, co-auteur, producteur, co-producteur) et de chacun des genres (fiction animation, documentaire) tant en Audiovisuel qu'en Cinéma.

Ensuite, la clause de médiation rendue obligatoire dans les contrats, via la signature des accords interprofessionnels, a permis d'en assoir la légitimité et a validé la compétence de l'AMAPA. La reconnaissance de notre association se traduit par l'augmentation des demandes d'information sur notre activité, et par les cas qui nous sont régulièrement envoyés par les instances professionnelles.

Enfin, nous avons développé (via la plateforme Justicity) un outil de gestion des médiations. Il facilite la saisine de l'AMAPA et permet de rationaliser le processus de traitement des dossiers (ce qui explique aussi l'augmentation des demandes de médiation). Cela demande à notre Déléguée Générale d'accompagner les professionnels lors du dépôt. Mais c'est aussi une étape où elle peut dispenser des conseils qui permettent parfois des résolutions avant même qu'une réunion soit programmée.

L'augmentation du nombre de médiations à accompagner (une par semaine en 2024) et la complexité des dossiers, la mise au point (encore à perfectionner) de cette plateforme, le travail d'information sur l'activité de l'AMAPA, et bien d'autres tâches encore, reposent sur les épaules de Charlotte Paillieux. Comme nous l'avons décidé lors de notre dernière Assemblée Générale, nous lui avons proposé dès Juillet 2024 de passer à temps plein.

Lors du dernier bureau financier qui s'est réuni le 7 avril dernier, nous avons pu mettre en évidence nos efforts pour absorber ces augmentations dans le budget prévu pour 2024. Mais nous avons aussi fait constater à nos subventionnaires l'augmentation (on pourrait presque dire le doublement) des missions et des besoins qui se profilait pour 2025. Nos demandes ont été comprises et entendues. Nos subventionnaires ont validé l'augmentation de leur subvention pour l'année 2025 qui nous permettra de présenter un budget (augmenté de plus de 30 %) à l'équilibre. Qu'ils soient ici remerciés de leur compréhension, de leur écoute et de leur soutien qui sont la marque de leur reconnaissance de l'utilité et de la qualité du service que l'AMAPA rend à notre milieu.

Car nous voulons pouvoir continuer à donner aux professionnels qui s'adressent à nous un service fiable, et sans cesse amélioré.

Nous voulons documenter de manière régulière et exhaustive les résultats et le déroulement de chaque médiation. Les questionnements et les dilemmes rencontrés en réunion pourront permettre d'approfondir les compétences des médiateurs déjà actifs, et de préciser les formations initiales.

Nous voulons poursuivre l'information régulière sur les activités de l'AMAPA (festivals, rencontres professionnelles, groupes de travail) que proposent la Déléguée Générale ou les membres du bureau. Nous pouvons ainsi mettre en valeur les méthodes et les succès de la médiation (même si l'obligation de confidentialité nous interdit d'être trop précis).

Nous voulons aussi aboutir une version de notre plateforme encore plus efficace et plus claire, pour la rendre plus économe du temps précieux de notre Déléguée Générale.

Nous avons pu garantir pour 2025 un salaire complet à Charlotte Paillieux, et pourrons lui faire apporter une aide ponctuelle pour des tâches très administratives. Elle pourra ainsi se concentrer sur l'organisation et l'accompagnement des médiations.

Nous allons également continuer notre recherche de nouveaux partenaires, contacts pris avec EliXR, PXN, la SCELf, les distributeurs, le SFAAL.

Nous continuons à solliciter les diffuseurs afin de les impliquer dans le financement de l'AMAPA, étant donné que les médiations résolues par l'AMAPA le sont très souvent à leur bénéfice sans qu'ils en soient pleinement conscients. Mais là encore, le souci de confidentialité, ne rend pas les choses faciles malgré l'écoute bienveillante d'Arte et de France Télévision. Mais nous ne nous décourageons pas.

En effet, nous pouvons constater tous les jours que notre milieu professionnel soumis à de fortes mutations a plus que jamais besoin de solutions fiables, rapides et éthiques. C'est l'implication indéfectible de chacun d'entre vous qui fait le succès de notre association et qui garantit la qualité de son action.

Merci à Charlotte Paillieux de son implication, son humanité et de sa patience sans limite. Merci à Benjamin Montels de sa rigueur et de sa lucidité. Merci aux membres du bureau de leur disponibilité, de leur expertise et de leur énergie joyeuse.

Merci à tous les médiateurs bénévoles de leur temps, de leur générosité et de leur volonté d'apporter leur aide à la résolution des conflits.

Merci à la Procirep de nous accueillir au quotidien dans un cadre et une ambiance chaleureuse, tant pour les médiations que pour la vie de l'association. Merci à la Scam d'avoir accueilli notre dernière formation.

Merci à nos subventionnaires de leur écoute à nos besoins car leur soutien renouvelé est la marque de leur confiance, et la garantie d'une action à long terme.

Merci enfin à tous nos partenaires de leur engagement.

L'implication de chacun des membres et des partenaires de cette association est essentielle pour assurer sa bonne marche et son succès, pour lui permettre de développer des outils encore plus adaptés et apporter ainsi une réponse équitable et sûre dans la résolution des conflits professionnels.

BG

Présidente